

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 78-82 du 4 avril 1978

portant nomination du Lieutenant-Colonel OHOUENS Barthélémy au grade de Colonel pour compter du 1er janvier 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires (F.A.P.) et l'Ordonnance n° 70-15/D-DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret n° 71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- VU le Décret n° 78-81 du 4 avril 1978, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978, pour le grade de Colonel, des Lieutenants-Colonels OHOUENS Barthélémy et RODRIGUEZ Richard ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Est nommé au grade de COLONEL, l'Officier des Forces Armées Populaires du Bénin dont le nom suit :

- Lieutenant-Colonel OHOUENS Barthélémy.

Article 2 :- Le présent décret qui n'entraîne aucune augmentation de Solde et accessoires de solde, prend effet pour compter du 1er janvier 1978.

.../...

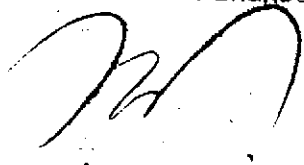
Article 3.- La Haute Autorité chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 avril 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances


Isidore ANOUSSOU

Ampliations : PR 800 6 CC du PRPB 4 SPD 2 IF 5 autres Ministères 14 DPE-
DGAJL-INGAE 6 ICE 4 DCOT-ONEPI-GAE Chano. 3 EMGFAP-EMGFON-EMGFSP 20 DSI 4
CAB/MIL 10 UNB-FASJEP 4 BN 2 BCP 1 Intéressé 15 JORPB 1 DB-DCF-Solde 6
Trésor-DI 8